

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le déménagement de Madame DUCROCQ Delphine- 12 Pasteur – 62380 LUMBRES,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking Rue Pasteur, devant les numéros 13/2 et 15 :

- du Vendredi 15 Novembre 2024 à 18h00 au Dimanche 17 Novembre 2024 à 18h00,
- du Vendredi 22 Novembre 2024 à 18h00 au Dimanche 24 Novembre 2024 à 18h00,
- du Vendredi 29 Novembre 2024 à 18h00 au Dimanche 1^{er} Décembre 2024 à 18h00.

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Madame DUCROCQ Delphine,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 13 Novembre 2024

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **14 NOV. 2024**